



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Luc Bénizeau

Secrétaire départemental

A
Madame l'Inspectrice de la circonscription de Boissy-St-Léger

Objet : réunion de directeurs organisée le 30 août 2021

Créteil, le 25 août 2021

Madame l'Inspectrice de l'Education nationale,

Notre organisation syndicale a été informée par plusieurs directions d'école de votre circonscription qui ont reçu de votre part un courriel le 24 août convoquant un conseil de directeurs avec 12 points à l'ordre du jour, le lundi 30 août de 14h à 17h, pendant leurs congés.

A juste titre, plusieurs de nos collègues ne comprennent pas pourquoi cette réunion est prévue pendant leurs congés, en dehors du calendrier scolaire, qui établit la pré-rentrée des enseignants le 1^{er} septembre. En effet, ils se retrouvent placés dans une situation impossible où il leur faudrait choisir entre participer à cette réunion sur la base du volontariat et renoncer à leurs congés ou ne pas y assister et ne pas disposer des informations que leur hiérarchie se doit de leur apporter. Ce calendrier n'est pas respectueux des collègues et constitue une pression inadmissible pour qu'ils renoncent à leurs congés.

Nous nous permettons de rappeler qu'aucun texte réglementaire ne permet de programmer la prérentrée avant le 1^{er} septembre. A contrario, ceux-ci précisent clairement que les affectations dans les écoles, les différentes positions administratives des collègues et l'année scolaire débutent le 1^{er} septembre. Aucun collègue ne peut donc être contraint de participer à une quelconque réunion le lundi 30 août 2021, **pour laquelle il n'est d'ailleurs pas couvert en cas d'accident puisqu'il est en congé**. Le calendrier scolaire 2020-2021, fixé par l'arrêté du 15-12-2020, publié au JO du 16-12-20, n'envisage d'ailleurs aucune dérogation, ni aucune interprétation de la part d'un IEN, d'un chef d'établissement, d'un Inspecteur d'Académie ou de tout autre représentant de l'administration à propos de la date de la pré-rentrée du mercredi 1^{er} septembre 2021.

La prérentrée des enseignants étant bien fixée au mercredi 1^{er} septembre 2021, rien ne vous autorise à programmer des réunions avant cette date, pendant les congés des enseignants. **Aussi, nous vous demandons, Madame l'Inspectrice, de respecter les droits de nos collègues et de bien vouloir reconsidérer la date de la réunion de directeurs en la programmant pendant leur temps de travail.**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94 -  @SNUDIFO94

Vous indiquez dans votre courriel du 24 aoûtⁱ « Conformément à la majorité qui s'est exprimée pour fixer une date de réunion en dehors de la pré-rentrée afin de vous laisser en équipe ce jour là, je vous prie de trouver en pièce jointe l'invitation et l'ordre du jour pour le premier conseil de directeurs qui se déroulera le lundi 30 août de 14h00 à 17h00 ». Nos collègues nous ont informés qu'à la toute fin de réunions de directeurs tenue fin juin début juillet, vous auriez soumis 3 propositions, toutes se situant tout ou partie en dehors des heures de travail de nos collègues en leur demandant de se positionner pour l'une ou l'autre à main levée.

Il nous semble important de vous rappeler qu'un tel sondage ne peut remettre en cause les obligations et droits statutaires de nos collègues. Les congés des enseignants ne varient pas en fonction d'une pseudo majorité dans une consultation, qui plus est lorsque toutes les propositions soumises sont toutes contraires aux droits des collègues et reposent sur le bénévolat (bénévolat individuel qui ne peut constituer la base de la relation entre un directeur et son supérieur hiérarchique dans la fonction publique).

La participation à une réunion hors temps scolaire est ressentie par nos collègues comme une forme de pression tout à fait inacceptable. Ce sentiment est renforcé par le fait que les nouveaux dispositifs d'évaluation mis en œuvre par le décret PPCR font dépendre la promotion de l'appréciation individuelle du supérieur hiérarchique.

Depuis deux ans, les conditions de travail des directeurs d'école se sont profondément dégradées, notamment avec la crise sanitaire et les multiples protocoles à mettre en œuvre. Pour les directions d'écoles, la gestion de l'école est sans fin, comme leur journée. Elle ne s'arrête jamais. De plus en plus de collègues craquent. Un nombre important est au bord de la rupture.

Dans ces conditions, remettre en cause leurs congés, leur rajouter des réunions en dehors de leur temps de travail nous semble totalement inacceptable, voire même faire preuve d'une méconnaissance de leur situation. Madame l'Inspectrice, les collègues ont le droit à une vie privée (qui est d'ores et déjà très largement perturbée par leur fonction), sans avoir à subir une pression supplémentaire de votre part.

Les directions d'école de votre circonscription n'ont pas à subir un traitement particulier remettant en cause leurs conditions de travail.

Aussi, il nous paraît indispensable que vous modifiiez la date de votre réunion de rentrée et que vous programmiez toutes les réunions de directeurs prévues l'année prochaine durant le temps scolaire et non sur le temps personnel de nos collègues.

Certain de l'attention que vous porterez à ce courrier, soyez assurée, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, de toute notre considération.

Luc Bénizeau

Secrétaire Départemental du SNUDI-FO 94

ⁱ Mail envoyé le 24 août convoquant une réunion le 30 août se concluant par une mention très surprenante dans ce cadre « Si ce message vous parvient en dehors de vos heures de travail ou durant vos congés, il ne demande pas de réponse avant votre retour. »